

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Hervé Taillon	Églantine Leclerc Vénuti
Carolyne Gagnon	Mireille Leduc
Bertrand Quesnel	René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Paiement, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

Résolution no : 11487-2020
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter l'ordre du jour présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 11488-2020
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 décembre 2019

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 31 décembre 2019 au montant total de 102 477.23 \$, réparti comme suit :

- Chèques fournisseurs : C1900146 @ C1900154 = 9 309.02 \$
- Paiements internet : L1900170 @ L1900174 = 10 104.80 \$
- Paiements directs : P1900505 @ P1900548 = 48 593.03 \$
- Chèque manuel : N/A
- Paiements salaires : D1900749 @ D1900809 = 34 470.38 \$

ADOPTÉE

Résolution no : 11489-2020
AUTORISATION DE PAIEMENT – INCOMPRESSIBLES ET PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des dépenses incompressibles prévues au budget 2020, soit par chèque, via internet ou autre.

Aux fins de la présente résolution, les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes et/ou inévitables en raison d'obligations et/ou engagements que la municipalité a contractés, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses pour le bon fonctionnement de la municipalité.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des dépenses en lien avec les abonnements et cotisations ou toute autre facture récurrente chaque année, le tout, tel que prévu à l'adoption du budget 2020.

ADOPTÉE

.....
Résolution no : 11490-2020
AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2020 À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 581.14 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2020, à l'UMQ.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-110-40-494-00.

ADOPTÉE

.....
Résolution no : 11491-2020
AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2020 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 1 417.01 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2020, à la Fédération québécoise des municipalités, répartie comme suit :

Cotisation FQM : 1 239.17 \$ + tx.
Fonds de défense : 51.06 \$ + tx.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-110-40-494-00.

ADOPTÉE

.....
Résolution no : 11492-2020
AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2020 À QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 197.37 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2020, à Québec Municipal.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-110-40-494-00.

ADOPTÉE

.....
Résolution no : 11493-2020
AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2020 À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 375 \$ pour l'assurance « erreurs et omission » et de 477 \$, plus les taxes applicables, pour le renouvellement de la cotisation annuelle 2020, à l'ADMQ.

Un montant pour l'adhésion est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-130-40-494-00.

Un montant pour l'assurance « erreurs et omission » est disponible au poste budgétaire 02-130-40-423-00.

ADOPTÉE

.....
Résolution no : 11494-2020
AUTORISATION DE PAIEMENT – SOUTIEN TECHNIQUE ET RÉSEAU 2020 – CIM

Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement annuel au montant de 5 090 \$ plus les taxes applicables, à la Corporation informatique municipale pour le soutien technique et téléphonique 2020.

Ce montant est réparti dans les postes budgétaires comme suit :

02-130-40-414-00 : 2 780.00 \$
02-610-40-414-00 : 2 310.00 \$

ADOPTÉE

Résolution n° : 11495-2020

AUTORISATION DE DÉPENSE – FORMATION ADMINISTRATION

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général et la secrétaire-trésorière adjointe à assister à la formation intitulée « Optimiser certaines pratiques de comptabilité et de finances municipales et démystifier les taux variés » qui aura lieu le 29 janvier 2020 à Val-David.

De payer les frais d'inscription au montant de 796 \$ plus les taxes applicables et de rembourser les frais inhérents à cette formation qui ne sont pas inclus ou qui pourraient s'ajouter, sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications au contrat de travail et la convention collective.

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-130-30-346-00 pour les inscriptions et au poste 02-130-30-110-00 pour les autres frais.

Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

ADOPTÉE

Résolution n° : 11496-2020

AUTORISATION DE DÉPENSE – FORMATION ADMINISTRATION

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général et la secrétaire-réceptionniste à assister à la formation intitulée « Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal » qui aura lieu le 25 mars 2020 à Val-David.

De payer les frais d'inscription au montant de 738 \$ plus les taxes applicables et de rembourser les frais inhérents à cette formation qui ne sont pas inclus ou qui pourraient s'ajouter, sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications du contrat de travail et la convention collective.

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-130-30-346-00 pour les inscriptions et au poste 02-130-30-110-00 pour les autres frais.

Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

ADOPTÉE

Résolution no : 11497-2020

AUTORISATION DE SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION RÉGIONAL DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU *Qu'afin de pallier à une problématique de couverture et de compatibilité des systèmes de radiocommunication des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC, le Conseil de la MRC a décidé, par sa résolution MRC-CC-12781-01-18, de se doter d'un système de radiocommunication régional, afin de le mettre au service des municipalités;*

ATTENDU *Que ce système de radiocommunication régional a été acquis et implantés par la MRC au cours de l'année 2019;*

ATTENDU *Que trois des quatre sites de radiocommunication utilisés pour héberger le système de radiocommunication ont été mis à la disposition de la MRC par des municipalités participantes;*

ATTENDU *Que les coûts d'acquisition et d'implantation ont déjà été répartis suivant le mode de partage adopté par la résolution MRC-CC-13455-10-19 du Conseil de la MRC et que les municipalités ont déjà été facturées par la MRC à cet égard;*

ATTENDU *Que les municipalités et la MRC souhaitent conclure une entente intermunicipale pour encadrer l'opération et l'entretien du système de radiocommunication régional;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente adoptée par le conseil des maires du 27 novembre 2019, telle que rédigée et présentée par la MRC d'Antoine-Labelle relative au projet ci-haut mentionné pour et au nom de la municipalité.*

ADOPTÉE

.....

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 11498-2020

AUTORISATION DE PAIEMENT – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS (CROIX-ROUGE) – CONTRIBUTION 2020

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 170 \$ pour l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne, couvrant la période de janvier à décembre 2020.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-230-40-419-02.

ADOPTÉE

.....

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 11499-2020

AUTORISATION DE PAIEMENT – CONTRAT DE SERVICE FOURRIÈRE 2020 – CENTRE CANIN REFUGE 2^E CHANCE

ATTENDU Que la municipalité retient les services du Centre Canin Refuge 2^e chance pour l'application de ses règlements # 194, 203 et 217, relatifs aux chiens et chats sur notre territoire;

ATTENDU Que la municipalité a reçu une offre de service au coût de base annuel de 1 500 \$ plus taxes;

Chaque appel de service le jour pour un chien est de 245 \$ et l'appel de soir, fin de semaine ou jours fériés est de 275 \$, ce qui inclut:

- La capture de l'animal
- La pension, nourriture et hébergement
- La recherche du propriétaire
- L'adoption autant que possible
- L'euthanasie, si aucune autre alternative n'est possible.

Chaque appel de service le jour pour un chat est de 165 \$ et l'appel de soir, fin de semaine ou jours fériés est de 185 \$, ce qui inclut :

- La capture de l'animal
- La pension, nourriture et hébergement
- La recherche du propriétaire
- L'adoption autant que possible
- L'euthanasie, si aucune autre alternative n'est possible.
- Les frais de déplacement sont en sus.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 1 724.63 \$ incluant les taxes, pour le contrat de service de base 2020.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à signer ladite offre de service, telle que rédigée et présentée par le Centre Canin Refuge 2^e Chance pour et au nom de la municipalité.

Cette dépense est prévue au budget au poste budgétaire 02-290-40-414-00.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11500-2020

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART POUR L'ANNÉE 2020 À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements de la quote-part 2020 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre au montant de 169 733 \$ et du coût en immobilisation du traitement des boues de fosse septique au montant de 9 431 \$, réparti comme suit :

Transport matières résiduelles :	02-451-10-951-00 :	43 306.31 \$
Élimination matières résiduelles :	02-451-20-951-00 :	46 791.27 \$
Transport matières recyclables :	02-452-10-951-00 :	4 706.59 \$
Traitement matières recyclables :	02-452-20-951-00 :	835.36 \$
Traitement rés. domestiques dangereux :	02-452-90-951-00 :	3 958.46 \$

Traitement des matériaux secs :	02-453-00-951-00 :	4 990.69 \$
Transport des matières organiques :	02-452-35-951-00 :	35 967.06 \$
Traitement matières organiques :	02-453-40-951-00 :	9 432.12 \$
Frais d'administration RIDL :	02-455-00-951-00 :	17 036.53 \$
Achat bacs roulants :	02-455-00-951-01 :	2 708.42 \$

ET

Coût immobilisation du traitement des boues de fosse septique (BFS) : 02-455-00-446-00 : 9 431.00 \$

Le tout réparti en 4 versements étalés selon les exigences de la RIDL au courant de l'année 2020 :

- 1^{er} versement échéance 1^{er} février 2020
- 2^e versement échéance 1^{er} avril 2020
- 3^e versement échéance 1^{er} juillet 2020
- 4^e versement échéance 1^{er} septembre 2020

ADOPTÉE

Résolution no : 11501-2020

PROTOCOLE D'ENTENTE – ENTRETIEN DES PLATES-BANDES – ANNÉE 2020

ATTENDU Que la municipalité a reçu de la Société d'horticulture et d'écologie de Chute-Saint-Philippe une proposition d'entretien des plates-bandes, des parcs, des panneaux d'accueil et des bâtiments de la municipalité au montant de 5 500 \$;

ATTENDU Que la municipalité souhaite mettre en valeur le territoire de la municipalité et reconnaît ainsi que l'entretien des plates-bandes est une étape primordiale dans l'atteinte de ces objectifs;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, de verser un montant de 5 500 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de Chute-Saint-Philippe, pour l'entretien des plates-bandes, des parcs, des panneaux d'accueil et des bâtiments de la municipalité pour l'année 2020.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente où seront définis les conditions et détails avec Madame Monique Clément, présidente de la Société d'horticulture et d'écologie de Chute-Saint-Philippe.

La dépense sera affectée au poste budgétaire 02-470-80-970-00.

ADOPTÉE

Résolution no : 11502-2020

DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOI ÉTÉ ÉTUDIANT

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général à déposer une demande à Emploi été Canada pour l'embauche d'un étudiant pour la saison estivale 2020;

- Poste d'aide à l'urbanisme

La définition du poste à combler sera plus amplement détaillée à la demande de subvention.

ADOPTÉE

Résolution no : 11503-2020

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 64 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE NUMÉRO 8

Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter le règlement numéro 64 décrétant la construction de la cellule d'enfouissement technique numéro 8 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre comportant un coût total d'emprunt de maximum 1 414 000 \$ remboursé sur une période de 6 ans, le tout tel que présenté sur les documents déposés et présentés par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Résolution no : 11504-2020

AUTORISATION DE PAIEMENT – GESTION DE PRÉVENTION SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 800 \$ avant les taxes, à la Société mutuelle de prévention inc. pour le forfait janvier à juin 2020.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-130-40-429-00.

ADOPTÉE

.....

TRANSPORT

Résolution no : 11505-2020

APPROBATION DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS 2019 RELATIF AU VOLET SOUPLE AU MTMDET

ATTENDU Que le ministère des Transports exige un dépôt de rapports statistiques semestriels;

ATTENDU Le dépôt de l'état des résultats relatifs au volet souple, accompagné d'une résolution approuvant ce document;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver le rapport de l'état des résultats relatif au volet souple au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

.....

URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Résolution no : 11506-2020

CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE SOUTIEN TECHNIQUE EN LIEN AVEC LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2020 – CONSTELLA

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 450 \$ avant les taxes, pour le renouvellement du contrat de service avec Constella, Agence numérique.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11507-2020

AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2020 À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 436.91 \$ incluant les taxes, pour le renouvellement de la cotisation annuelle 2020 à la COMBEQ.

Un montant pour l'adhésion est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-610-40-494-00.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11508-2020

AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT LICENCES D'UTILISATION V+AccEL ET SUPPORT TECHNIQUE 2020

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 402.41 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de deux licences d'utilisation V+AccEL et support technique 2020.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-610-30-337-01.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11509-2020

AUTORISATION DE PAIEMENT – PARTICIPATION AUX GUIDES ET CARTES TOURISTIQUES DES HAUTES-LAURENTIDES POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 595 \$ plus les taxes applicables pour la participation et parution de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe aux guides et cartes touristiques des Hautes-Laurentides 2020.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-621-40-494.

ADOPTÉE

.....
LOISIRS ET CULTURE

Résolution no : 11510-2020

AUTORISATION DE PAIEMENT – CONTRAT DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DU LOCAL DE LA PATINOIRE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des versements ci-dessous énumérés à Madame Angélique Meilleur pour la surveillance et entretien du local de la patinoire, tel que stipulé dans le contrat signé en vertu de la résolution 11459-2019:

1^{er} versement le 15 janvier 2020 au montant de 1 666.66 \$

2^e versement le 15 février 2020 au montant de 1 666.66 \$

3^e versement le 15 mars 2020 au montant de 1 666.68 \$

Pour un total de 5000.00 \$

Ce montant est disponible au poste budgétaire 02-701-30-451-00.

ADOPTÉE

.....
IMMOBILISATION

Résolution no : 11511-2020

AUTORISATION DE PAIEMENT – REMBOURSEMENT CAPITAL ET INTÉRÊTS À FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. – RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUTOPOMPE

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements à la Banque Nationale Financière, capital et intérêts pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 228, des montants suivants, venant à échéance comme suit :

19 avril 2020	intérêts	2 314.43 \$	02-921-00-842-00
19 avril 2020	capital	14 500.00 \$	03-210-20-000-01
19 octobre 2020	intérêts	2 158.55 \$	02-921-00-842-00

ADOPTÉE

.....
Résolution no : 11512-2020

AUTORISATION DE PAIEMENT – REMBOURSEMENT CAPITAL ET INTÉRÊTS À CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 263-2014, COMPLEXE MUNICIPAL

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements à Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides, capital et intérêts pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 263-2014, des montants suivants, venant à échéance comme suit :

20 avril 2020	intérêts	8 929.10 \$	02-921-00-842-01
20 octobre 2020	capital	33 000.00 \$	55-595-15
20 octobre 2020	intérêts	8 929.10 \$	02-921-00-842-01

ADOPTÉE

.....

Résolution n° : 11513-2020

AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT D'UN PETIT TRACTEUR AVEC SOUFFLEUR ET TONDEUSE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat d'un petit tracteur avec souffleur et tondeuse qui servira pour l'entretien hivernal de la patinoire, des sentiers glacés et de la tonte des gazons l'été.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 03-310-30-000-01.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT

Résolution no : 11514-2020

ADOPTION RÈGLEMENT # 295-2019, ABROGEANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT # 293-2019 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

ATTENDU Qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, l'allocation de dépenses versée aux membres du conseil devra être incluse dans le calcul de leurs revenus annuels, aux fins du calcul de l'impôt fédéral;

ATTENDU Que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.,c. T-11.001) prévoit les modalités de rémunération et d'allocation de dépenses des élus municipaux;

ATTENDU Que les fonctions de maire et de conseiller comportent de nombreuses responsabilités et dépenses inhérentes;

ATTENDU Que les membres du conseil consacrent de plus en plus de temps et d'énergie à l'administration municipale;

ATTENDU Que la Loi sur le traitement des élus municipaux permet plusieurs formes de dispositions afin de rémunérer et d'accorder des allocations de dépenses aux élus municipaux;

ATTENDU Que le Conseil est d'avis que les élus doivent recevoir une rémunération supérieure;

ATTENDU Qu'un avis de motion est donné à la séance régulière du 10 décembre 2019 par la conseillère Mireille Leduc;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents, que le règlement portant le numéro 295-2019 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 293-2019.

ARTICLE 3 Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2019.

ARTICLE 4 Une rémunération de base annuelle et une allocation de dépenses sont versées au maire et à chacun des conseillers de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe pour tous les services qu'ils rendent à la municipalité à quelque titre que ce soit, pour les dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction et pour défrayer une partie des frais d'utilisation d'internet dans l'exercice de leur fonction.

Le tout est réparti comme suit pour l'année 2019 :

MAIRE

Rémunération	19 958.44 \$
Allocation de dépenses	<u>9 979.22 \$</u>
Tarif annuel	29 937.66 \$

CONSEILLERS

Rémunération	6 652.81 \$
Allocation de dépenses	<u>3 326.41 \$</u>
Tarif annuel	9 979.22 \$

- ARTICLE 5 *À partir du 1^{er} janvier 2020 et pour les exercices financiers suivants, la rémunération de base du maire et des conseillers sera majorée d'un montant égal à la hausse du coût de la vie établie par Statistiques Canada au 31 octobre de chaque année. De plus, l'allocation de dépense devra toujours être égale à la moitié de la rémunération, jusqu'à concurrence de 16 767 \$.*
- ARTICLE 6 *Ces rémunérations sont payables mensuellement pour le maire et ses conseillers, et ce, à la fin de chaque mois.*
- ARTICLE 8 *Les montants reçus pour payer ces rémunérations et allocations de dépenses sont pris à même le fond général de la municipalité et un montant suffisant est annuellement approprié au budget à cette fin.*
- ARTICLE 9 *En outre de la rémunération de base annuelle et de l'allocation de dépenses, un jeton de présence au montant de 50 \$ sera accordé à chaque membre du conseil pour chaque assemblée spéciale et un jeton de présence de 50 \$ pour chaque réunion de comité.*
- ARTICLE 10 *La rémunération de base annuelle, l'allocation de dépenses et les jetons de présence seront versés à chaque élu une fois par mois en même temps que la dernière période de paie du mois des employés.*
- ARTICLE 11 *Pour chaque séance régulière où la personne responsable s'abstient d'assister, sans raison valable, déterminée par les membres du conseil, une pénalité de 10 % est soustraite de sa rémunération mensuelle, jusqu'à un maximum de 40 % trimestriellement.*
- ARTICLE 12 *En cas d'incapacité d'agir du maire pour une période de plus de 30 jours, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe versera au maire suppléant, une rémunération de base des rémunérations additionnelles et les allocations de dépenses suffisantes pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, un montant égal à la rémunération de base, à la rémunération additionnelle et aux allocations de dépenses du maire pendant cette période.*
- ARTICLE 13 *Les frais de déplacement autorisés par le Conseil sont payés à raison de 0,45 \$ du kilomètre lorsque le véhicule de la municipalité n'est pas disponible.*
- ARTICLE 14 *Les frais de déplacement autorisés par le Conseil sont payés au kilomètre lorsqu'il y a déplacement à l'extérieur du territoire de la municipalité selon la formule suivante : Jusqu'à ce que le prix atteigne 1.30 \$ le litre, le tarif est de 0,45 \$ le km. Il est ensuite bonifié de 0,01 \$ le km par tranche de 0,10 \$ le litre jusqu'à concurrence de 1.70 \$ le litre. Le tableau suivant résume :*
- | | |
|--------------------------------------|----------------|
| <i>Jusqu'à 1.299 \$ le litre :</i> | <i>0,45 \$</i> |
| <i>De 1.30 à 1.399 \$ le litre :</i> | <i>0,46 \$</i> |
| <i>De 1.40 à 1.499 \$ le litre :</i> | <i>0,47 \$</i> |
| <i>De 1.50 à 1.599 \$ le litre :</i> | <i>0,48 \$</i> |
| <i>De 1.60 à 1.699 \$ le litre :</i> | <i>0,49 \$</i> |
| <i>Au-delà de 1.70 \$ le litre :</i> | <i>0,50 \$</i> |
- ARTICLE 15 *Les frais de déplacement autorisés par le Conseil et les frais de repas sont remboursés à raison de dix dollars (10 \$) pour le déjeuner, vingt dollars (20 \$) pour le dîner et de vingt-cinq dollars (25 \$) pour le souper, sur présentation de pièces justificatives.*
- Ce montant journalier est majoré de cinq dollars (5 \$) si le déplacement se fait à l'extérieur de la MRC, dans le cadre d'un colloque ou d'un congrès et dans la mesure où ces repas ne sont pas déjà inclus dans le cadre d'un forfait.*
- Lors de colloque, congrès ou formation de plus d'une journée, le montant total peut être cumulé journalièrement.*
- ARTICLE 16 *Pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, tout membre du Conseil, à l'exception du maire, doit recevoir au préalable du Conseil une autorisation à poser l'acte et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le Conseil.*
- ARTICLE 17 *Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance du 14 janvier 2020, par la résolution numéro 11514-2020.

Étapes	Date	Résolution #
Avis de motion	10 décembre 2019	N/A
Dépôt du premier projet de règlement	10 décembre 2019	11476-2019
Adoption du règlement	14 janvier 2020	11514-2020
Entrée en vigueur (Publication)	15 janvier 2020	N/A

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 15

Fin : 20 h 13

Personnes présentes : 6

Questions / sujets abordés :

- Règlement d'emprunt RIDL cellule d'enfouissement
- Coupe de bois par Hydro-Québec – Lac-des-Cornes
- Réseau fibre optique : 103 \$ sur compte de taxes
- CTAL
- Rumeur : tour cellulaire Mont-Saint-Michel
- Centre canin / refuge / fourrière

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution no : 11515-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 14 janvier 2020 tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 11516-2020

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents;

De clore la séance du 14 janvier 2020.

ADOPTÉE

Il est 20 h 14

✚ Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, secrétaire-trésorier

✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 14 janvier 2020 par la résolution # 11515-2020.